

Compte personnel de formation ; enfin activé

Le compte personnel de formation (CPF) est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017. Ce nouveau dispositif, qui s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF), vous permet d'acquérir chaque année de nouveaux droits à la formation.

Votre CPF a été récemment alimenté, par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), avec vos droits acquis au titre du DIF à la date du 31 décembre 2016. Les nouveaux droits acquis au titre du CPF pour l'année 2017 ont également été alimentés par la CDC sur votre compte en ligne.

Le compte personnel de formation fait partie d'un dispositif plus large, le compte personnel d'activité (CPA) qui comprend également le compte d'engagement citoyen (CEC). Le CPA s'applique aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique depuis le 1er janvier 2017.

Afin de visualiser vos droits acquis au titre du CPF, il vous appartient dès à présent d'activer votre CPA directement en ligne sur le portail www.moncompteactivite.gouv.fr. Seul votre numéro de sécurité sociale et un mot de passe, qu'il vous appartient de créer à la première connexion, sont nécessaires.

Pour obtenir plus d'informations sur l'état de votre compte et les droits qui y sont attachés, vous pouvez vous adresser au service de formation dont vous dépendez (académique, départemental ou de l'administration centrale).

Modules d'initiatives académiques

Conformément aux discussions qui ont eu lieu l'année dernière lors du groupe de travail sur la sélection des candidats au MFIN, il a été proposé d'effectuer ces stages à La Réunion afin de permettre à plus de candidats d'y accéder.

De fait l'IEN ASH et la DIFOR avec l'accord de l'IA-DAASEN proposeront deux modules de formations MIN (ou « MIA » - Modules d'initiatives Académique de 25 heures chacune pour 2 X 25 stagiaires.

La DIFOR émettra dans les jours qui arrivent un communiqué adressé aux circonscriptions et aux écoles dans lequel figurera un lien numérique pour que chacun puisse répondre à ces deux appels à candidatures jusqu'aux vacances d'octobre (l'application restera ouverte pendant 3 semaines).